

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **MARDI 25 JUIN 2024 à 20h00**

-----

Le mardi 25 juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD.

Membres excusés :

Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE  
Dominique RUEFF procuration à Pierre REMY  
Linda MANA procuration à Martine LUTHRINGER  
Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 20 juin 2024.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024
3. Arrêté municipal relatif aux déjections canines sur le domaine public communal
4. Présentation du diagnostic de sûreté de vidéoprotection
5. Délégation de signature : information
6. Informations communiquées par les Adjoints
7. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**Mme Anne DABRY** aimerait qu'une modification soit apportée au point n°10 - page 13/16

Il s'agissait de lire : « Beaucoup de personnes seront en vacances et auront éventuellement le désir d'aller voir les athlètes ».

La modification a été apportée.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 21 mai 2024.**

**POINT N° 3**  
**Arrêté municipal relatif aux déjections canines sur le domaine public communal**

M. le Maire informe qu'afin de conserver un bon état de propreté et de salubrité du domaine public communal, il propose de prendre un arrêté municipal relatif aux déjections canines.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics.

Le non-respect de cette obligation entraîne une contravention de 2<sup>ème</sup> classe, punie d'une amende de **130 €**.

Le projet d'arrêté a été transmis à l'ordre du jour.

**M. Pierre REMY** juge qu'il ne faudrait pas se limiter aux déjections canines, mais intégrer également les mégots de cigarette, les chewing-gums, les papiers divers et variés. Il serait également possible de mettre en place (au moins autour de l'école) un panneau rappelant les sanctions encourues pour chaque incivilité.

**M. Jean-Marc PILOT** demande si le montant de cette amende est définitif ?

**Mme Edith ZANINETTI** précise que le montant de cette infraction est supérieur car il se décompte ainsi : 35 € pour la contravention de 2<sup>e</sup> classe + 130 € d'amende.

**M. le Maire** informe que l'arrêté a été envoyé à SVP pour validation. Nous avons été avertis qu'une nouvelle loi spécifie une amende pouvant aller jusqu'à 150 €. Dans notre arrêté, nous avons prévu une amende de 130 € et ne pourrions dépasser ce montant. Une vérification concernant ce décompte s'impose donc.

**Mme Edith ZANINETTI** signale que la contravention de 2<sup>e</sup> catégorie est définie à 35 €, mais qu'elle peut être assortie d'une amende. Un cumul serait-il possible ?

**Monsieur Frédéric BRENDER** remarque que pour l'arrêté dont il est question c'est le montant de l'amende qui est concerné.

**Mme Edith ZANINETTI** confirme que le contrevenant aura à acquitter la contravention initiale + l'amende.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'arrêté municipal relatif aux déjections canines sur le domaine public communal.**

**POINT N° 4**  
**Présentation du diagnostic de sûreté de vidéoprotection**

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, informe qu'il s'agit du diagnostic établi gratuitement par les gendarmes, idéalement placés pour définir les besoins en vue de futures interventions.

Un PowerPoint permet de visualiser la proposition faite aux entrées du village avec une partie centre-village qui peut être modifiée ou aménagée en fonction des souhaits.

Les caméras seraient implantées au niveau des 4 entrées : Rumersheim, Baldersheim, Chalampé, Sausheim (le rond-point) + une au niveau de la voie de chemin de fer.

**Au niveau centre-village**, il y en aurait au niveau de la mairie, du côté de la salle des fêtes, de l'aire de jeux et des écoles.

**À l'entrée venant de Rumersheim**, au rond-point, il est proposé de placer une caméra sur le lampadaire (proximité des réseaux électriques).

**Les caméras** matérialisées par un point rouge captent un champ plus large de la voie mais ne permettent pas une identification précise, au contraire de celles matérialisées en vert, grâce auxquelles on pourra identifier les plaques d'immatriculation. Comme cela avait déjà été précisé, le domaine privé sera masqué et non identifiable.

**Rue de Battenheim** deux autres caméras sont proposées sur le lampadaire devant les ateliers. L'une avec vision d'identification dans un sens et l'autre avec vision plus large sur l'ensemble de la voie.

**A l'entrée venant de Chalampé**, (rond-point) l'idée serait de mettre une caméra sur le lampadaire permettant de visualiser la route, mais également le chemin rural. Il reste à solutionner le problème de l'alimentation électrique dont le point le plus proche se situe rue de la Forêt Noire. L'identification se ferait par contre sur la rue du Général de Gaulle.

Pour le moment il ne s'agit que de propositions pour les schémas qui ont été vus.

**A l'entrée de la RD 39 sur le rond-point** il n'est pas possible de mettre de caméra, l'idéal serait d'en positionner une sur le lampadaire (près de Sundgovia) avec un champ large sur l'ensemble du rond-point et une autre caméra plus précise au niveau identification vers l'entrée du village.

**La 5<sup>e</sup> caméra par rapport aux entrées du village** (voie de chemin de fer, entrée de la zone d'activité) il y a un transformateur sur le lampadaire en place sur lequel il est conseillé de mettre 2 caméras à champ large, une vers Ottmarsheim et l'autre vers le rond-point, permettant d'avoir une visibilité vers la zone d'activités ou le parking de la gare.

**Au niveau de la mairie** : une caméra à l'entrée donnant également sur le parking du musée. Dans les lieux qui accueillent du public comme les mairies il peut être judicieux d'en mettre une qui visualise l'entrée mais pas les bureaux, ni les personnes.

**Au niveau de la salle des fêtes et de l'aire de jeux**, où peuvent avoir lieu des rassemblements, il est préconisé d'en placer à deux endroits, une à l'entrée de la salle des fêtes et une autre multifocale à l'angle avec un champ très large qui irait jusqu'à l'entrée du complexe sportif : terrain de basket, skate parc, également vers le périscolaire et la 2<sup>e</sup> entrée. À l'arrière, il serait possible d'avoir un champ de vision sur la caserne, le parc et le complexe sportif. La végétation devra être maintenue à un niveau bas.

**Pour le centre village au niveau des écoles**, il serait possible d'en mettre une sur le bâtiment communal qui permettrait de voir les entrées des véhicules ou de personnes et une deuxième sur le toit du BCD.

**M. Bernard RAILLARD** informe qu'en cas d'absence d'alimentation électrique, il est possible d'acquérir des caméras avec détecteur solaire fonctionnant très bien.

**Mme Martine LUTHRINGER** répond par l'affirmative tout en mettant en garde sur la durée d'alimentation qui, le cas échéant, peut tomber en panne vers 16 h ou 17 h et louper un enregistrement important.

**M. Bernard RAILLARD** indique qu'il serait judicieux de brancher la caméra à détecteur solaire sur le lampadaire, qui une fois sous tension, permettrait d'alimenter électriquement la caméra. Il ajoute que ces caméras ont de grandes capacités, avec par exemple des détections automatiques uniquement liées aux mouvements.

**M. le Maire** expose que certains villages ont fait appel à des prestataires privés dont le but lucratif était de disposer un maximum de caméras pour pallier toute déficience liée à une méconnaissance tactique. L'étude faite par les gendarmes pour Bantzenheim a été faite de manière stratégique et le dossier établi de manière réglementaire pour défendre la position communale auprès des instances.

**M. Pierre REMY** souhaite savoir s'il existe une éventuelle possibilité de mesure de la vitesse sur ces caméras.

**Mme Martine LUTHRINGER** répond que ces caméras ne seront placées que dans un but de protection et de dissuasion. La possibilité de mesure de vitesse n'a pas été étudiée.

**M. Daniel GODINAT** souhaite savoir si le montant du diagnostic est figé.

**Mme Martine LUTHRINGER** explique qu'en fonction du choix fait, 12 à 16 caméras seraient placées à des endroits stratégiques. Le budget se situe entre 80 000 et 100 000 € sans les subventions. Il serait déjà intéressant de démarrer sur cette proposition car il sera possible par la suite, sans refaire un autre diagnostic, de placer d'autres caméras.

**Mme Edith ZANINETTI** questionne sur un éventuel retour d'autres communes ayant installé des caméras, principalement sur l'utilité qu'elles peuvent présenter.

**M. Pierre REMY** demande si les caméras situées au centre du village pourront servir à identifier certaines personnes dont l'habitude est de laisser déféquer leur chien sans intention de ramassage. Ces images pourraient-elles être utilisées ?

**Mme Martine LUTHRINGER** avoue qu'en évoquant cet épineux sujet il aurait été avisé de placer une caméra dans ce but au centre du village. Il serait possible d'utiliser ces images à titre privé envers le contrevenant.

**M. Pierre REMY** pense au secteur des écoles, le rappel à l'ordre aux personnes récalcitrantes ne donnant pas les résultats escomptés.

**M. Bernard RAILLARD** rappelle la précision faite par les gendarmes par laquelle le contenu des caméras est disponible pour visualisation durant un maximum de trente jours. Au-delà de ce délai, le contenu est remplacé par les nouvelles prises de vues.

**M. Martine LUTHRINGER** estime qu'une durée de 30 jours pour le visionnage paraît optimale.

**Mme Edith ZANINETTI** estime qu'il serait important de savoir quelles sont les personnes habilitées à visionner les contenus des caméras.

**Mme Martine LUTHRINGER** répond que chacune de ces personnes sera déclarée. Elles seront au nombre de 2. Elles disposeront d'un mot de passe changeant tous les mois. Les protections adéquates à l'ensemble et dédiées à cette application sont très bien encadrées.

**M. le Maire** informe que la mairie de Battenheim est satisfaite de la mise en place du système de vidéo-protection installé dans leur commune, à l'instar d'Ottmarsheim et de Petit-Landau. La gendarmerie n'ayant pas le droit de nous conseiller des prestataires, un rapprochement vers les villages déjà équipés sera fait pour nous guider.

Le diagnostic a été joint à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 6 abstentions** (Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Edith ZANINETTI avec procuration de Jean-Luc LINDECKER, Anne DABRY, Daniel GODINAT) :

- **approuve le diagnostic de sûreté de vidéoprotection ;**
- **lance la procédure d'installation de caméras de vidéoprotection avec un maximum de 17 caméras.**

**POINT N° 5**  
**Délégation de signature : information**

**M. Roland ONIMUS, Maire, informe :**

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

**Maîtres CAUCHETIEZ-BELTZUNG**

Propriété 15 rue de Battenheim

Cadastrée section 2 parcelles n°179 d'une superficie de 17 ares et 58 ca

**Maîtres THUET-HERZOG**

Propriété 9 rue du Jura

Cadastrée section 25 parcelle n°266 d'une superficie de 10 ares

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**



**POINT N° 6**  
**Informations communiquées par les Adjointes**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **Donneurs de Sang**

M. Jean-Marc PILOT a remplacé M. Frédéric BRENDEL à l'AG de cette petite association dynamique, dont les comptes sont très équilibrés après une année 2023 particulièrement prolifique au niveau des dons de sang. Ils sont à féliciter pour leur bénévolat dans l'organisation de trois collectes.

- **Ecoles**

Le conseil d'école nous a appris la bonne nouvelle d'un total de 80 élèves, avec le même corps enseignant pour la rentrée 2024. Nos différents échanges avec l'IEN et l'Education nationale ont porté leurs fruits. Le seul problème réside dans l'officialisation de la carte scolaire, bloquée suite aux élections.

**M. Daniel GODINAT** félicite M. Jean-Marc PILOT pour son implication.

- **Conseil des enfants**

Lors du dernier conseil, les enfants ont travaillé sur la proposition de panneaux de sensibilisation contre les déjections canines. Ils ont choisi deux panneaux humoristiques qui seront mis en place afin d'éviter des amendes de 130 € aux récalcitrants.

La commune a offert aux enfants des places pour le musée de la moto en remerciement des services rendus, la plupart d'entre eux rejoignant le collège à la prochaine rentrée.

Fin septembre seront organisées de nouvelles élections. Mme Sylvie RUIS du conseil des enfants d'Ottmarsheim propose un travail commun sur des sujets précis. L'idée est engageante et cette proposition sera étudiée de manière approfondie dès que le nouveau conseil sera installé.

- **SIAEP**

Au niveau du syndicat d'eau, on devrait avancer sur la chambre de connexion et le bypass rue de Strasbourg pour éviter les problèmes d'alimentation en eau. Des contacts ont été établis avec la Régie, et le bypass, selon l'avis de M. Jean-Marc PILOT, avancera certainement plus vite que la chambre de connexion, les travaux étant plus importants et différents.

Une étude est en cours pour le remplacement, en novembre 2025, de Pascal le fontainier.

M. le Maire est informé de l'importance d'un accord entre Bantzenheim et Rumersheim, afin de pérenniser et éviter de perdre la main sur ce syndicat relevant de la propriété de ces deux communes.

**M. le Maire** informe que le Président du SIAEP n'avance plus sur les dossiers en attente. Il informe qu'un courrier sera transmis au SIAEP. M. le Maire et M. PILOT sont inquiets de la situation.

- **L'OMSAL**

Pour la fête des rues l'année a été exceptionnelle avec des records pour les associations, le temps idéal y ayant sans doute contribué, et cela malgré l'organisation d'un pseudo salon des artisans organisé le même jour dans le village et qui n'a pas fait d'ombre à cet événement.

Pour la première fois, des exposants et d'autres personnes ont adressé à M. Jean-Marc PILOT des remerciements pour la fête de la musique. Cela fait plaisir de savoir qu'il y a eu des gens satisfaits et reconnaissants, surtout après avoir, le matin du marché aux puces, entendu des insultes et des menaces.

**M. le Maire** souhaite remercier M. Jean-Marc PILOT, les services administratifs et les services techniques pour leur implication dans le bon déroulement de la fête des rues.

**M. Bernard RAILLARD** souhaite revenir sur le cas de M. SEVIN qui l'avait nommé comme vice-président dans son FTPE (Fédération des Très Petites Entreprises), sans qu'il n'en ait eu connaissance,

et d'avoir été responsabilisé pour l'insuccès. Il a donc porté plainte au niveau de la gendarmerie et M. le Maire en a été avisé. Il informe qu'il y a eu des malversations, des irrégularités et ajoute que la FTPE elle-même n'avait pas eu d'informations sur l'événement.

**M. Jean-Marc PILOT** précise à M. Bernard RAILLARD que son nom apparaît également sur le site national de la FTPE.

**M. Jean-PILOT** informe que le podium n'a pas été démonté pour besoin de contrôle.

- **Médiathèque**

Rencontre avec la bibliothèque d'Alsace, l'Adauhr et la commune pour finaliser le projet de la médiathèque. Le rapport de la bibliothèque d'Alsace préconise un désherbage important (enlèvement de livres). La préconisation de la Bibliothèque d'Alsace est de l'ordre de 2 livres par habitant, alors que nous sommes à 18 000 livres au total, soit 11 livres par habitant.

L'Adauhr nous a proposé un « rez-de-jardin » soit une rénovation complète avec des points bien précis, notamment au niveau de l'entrée où le vestiaire sera à supprimer et à remplacer par un nouveau sas vitré pour les entrées PMR aux normes. Dans ce même ordre, un changement de comptoir est également à prévoir. Le plus gros changement concerne les sanitaires PMR. Du côté des enfants, des bancs pourraient être installés et pour gagner de la place, une sorte de cabane. Un autre espace devra être remis en forme avec une étude acoustique et une accessibilité PMR pour les déficients visuels avec une signalisation tactile. Les autres travaux concernent le ponçage du parquet et une remise en peinture. Le budget de cette rénovation se situe entre 150 000 et 200 000 euros.

Une question surprenante a porté sur notre politique documentaire. Mais il est rassurant de savoir qu'elle peut tenir sur une simple page qui définit le but de la médiathèque, les documents gardés, la période de renouvellement, sachant que le désherbage aura écrémé une bonne partie. La Bibliothèque d'Alsace pourra nous soutenir et nous conseiller de manière avisée mais nous resterons libres sur certains choix, entre autres, la décision de garder plus de 2 ouvrages par habitant.

Il est prévu de réunir la commission animation avec les représentants de la médiathèque et d'élaborer cette politique documentaire qui sera étudiée, éditée et proposée pour être validée par le conseil municipal.

**M. Pierre REMY** interroge sur le devenir des livres éliminés.

**M. Jean-Marc PILOT** répond (sous couvert de la médiathèque) qu'en général, une association récupère les livres dont une partie est revendue, les bénéfiques vont d'une part à l'association et d'autre part au donateur. Les auteurs classiques, Victor Hugo, etc. peuvent être gardés en réserve et remis en location sur demande. Des ouvrages pourront toujours être récupérés auprès de la Bibliothèque d'Alsace sur demande car à l'heure actuelle 500 livres leur appartenant sont en notre possession. Si tout se passe bien pour les travaux, la médiathèque pourrait être fermée en juillet/août 2025 pour réhabilitation.

- **Sentier pédestre**

Le dossier a été mis en attente sans réponse de l'ONF.

### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

- **JO**

La flamme passe demain matin à Mulhouse vers 9 h 10. Des panneaux de bienvenue et de soutien aux athlètes sont en cours de réalisation avec l'aide de Mme Anaïs ATTILI. Ils seront exposés dans les différentes salles à Mulhouse dans lesquelles passeront les athlètes.

Sur le site du Rhodia-Club un écran géant sera mis en place par les services de la m2A. Les places seront limitées à 500 personnes, avec mise à disposition de bracelets. La prestation est encadrée par la m2A.

- **Travaux – Fontaine à eau**

Une fontaine à eau a été installée devant la maison du citoyen pour parfaire l'accueil des cyclistes.

- **Salle polyvalente**  
Une commande a été passée pour le ponçage du parquet de cette salle, avec la scène dont l'usure nécessitait également cet entretien.
- **Mairie**  
Une commande pour le ponçage du parquet se trouvant à l'étage de la mairie a également été ordonnée.
- **Rue de Bâle**  
Suite à la détérioration d'une borne lors d'un accident, l'aménagement de bornes en couleur pour passage piéton a pris du retard. La livraison de la pièce manquante est attendue pour finaliser l'opération.  
Le bureau d'étude CARDOMAX, maître d'œuvre, a été désigné pour les travaux de la rue de Bâle et pour l'instant les prises de rendez-vous sont en cours pour pouvoir être fixés très rapidement avec le SIVOM, la CEA et les différents prestataires, afin de progresser sur ce dossier et être informés sur les prises en charge de chacun.
- **PLUI**  
Une nouvelle réunion PLUI est prévue le 2 juillet à 18 h. Mme Edith Zaninetti s'y est inscrite pour se renseigner sur les derniers éléments à traiter.
- **Atelier projet déchets**  
Un atelier projet déchets est prévu le 9 juillet à 18 h à la Maison du Territoire.
- **Famille solidaire**  
Pour rappel, à la Maison pour Tous, les logements T2 et T3 sont toujours libres.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

- **Club de quilles – AG du 30 mai**  
Cette association se révèle très dynamique et grandit en nombre de membres. Engagement d'une nouvelle équipe l'an prochain. Remerciements à la commune pour les travaux engagés dans leurs locaux (rideau pour une meilleure concentration des joueurs et système de caméras pour l'affichage des scores). Bon vent à cette association.
- **Commission information communication – 19 juin 2024**  
Une réunion a eu lieu avec la remplaçante d'Anaïs, Mme Marion MICHEL, lors de laquelle a été évoqué le bulletin communal ainsi que la signalisation communale sur laquelle nous progressons.
- **Association Basket**  
Régulièrement des demandes arrivent de clubs extérieurs à Bantzenheim pour l'utilisation de la salle de sport lors de travaux ou d'autres événements les empêchant d'utiliser leurs propres structures ou lors d'une surcharge aussi au niveau de leurs créneaux horaires. C'est notamment le cas du Basket Club de Chalampé qui a déjà réitéré plusieurs fois sa demande et de celui du Basket Club de Rumersheim lors de travaux affectant leur salle.  
  
Rumersheim a donc décidé de créer une section basket à Bantzenheim, nommée Hardt Kids Basket. Cette création concerne pour l'essentiel l'école de basket et cette nouvelle activité sportive qui va œuvrer dans notre salle et qui a adhéré à l'OMSAL est accueillie avec plaisir. Ils ont été intronisés et présentés lors du dernier CA à l'OMSAL.  
Une rencontre a eu lieu avec les autres utilisateurs pour que les choses se passent au mieux au niveau de l'utilisation de la salle. Bon vent également à cette association.
- **Régie Eau**  
Déjà évoquée à deux reprises, cette fameuse mutation convergente du prix de l'eau avait été travaillée et votée au sein de la m2A fin avril. Une communication au niveau de la population,

annoncée par M. Frédéric BRENDER, aurait dû nous parvenir, mais se fait attendre au niveau de la m2A.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

- **Etude de sécurisation des rues**  
La réception d'un premier devis de BEREST pour la mission de maîtrise d'œuvre se monte à 12 000 € HT pour l'ensemble des rues. Un autre devis est en attente.
- **Réserve Communale de Sécurité Civile**  
Suite à la délibération prise lors du dernier conseil, la RCSC de Bantzenheim a été créée. Les 4 membres de la réserve communale ont signé leur acte d'engagement le 19 juin dernier. La 2<sup>e</sup> étape concerne l'achat des tenues vestimentaires, l'essayage se faisant la semaine prochaine. Une fois les personnes équipées, une communication sera faite pour que les habitants puissent les identifier lors des différents événements à venir. La 3<sup>e</sup> étape consistera à organiser une formation aux premiers secours.
- **Jumelage**  
La commission s'est réunie les 22 mai et 19 juin pour travailler sur cet échange culturel et touristique. Certains points sont encore à étudier.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 7**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

**Anniversaires de juin :**

- Mme MUESSER Lucienne, 93 ans
- Mme CHOULET Yvonne, 85 ans

**Noce d'or de juin :**

- M. et Mme MIEHE Gérard et Denise

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**INFORMATIONS DES ELUS**

M. le Maire informe que :

- **L'Installation des médecins** deviendra effective en date du 2 septembre 2024, date d'ouverture de leur cabinet.
- **EPHAD Les Molènes**  
Une réunion a eu lieu cet après-midi pour définir les prochains travaux : réfection de sol dans les couloirs, ajout de climatiseurs dans certaines salles communes, peinture, étanchéité (suite à des infiltrations d'eau), désembouage de radiateurs, sécurisation du 2<sup>e</sup> étage (avec code),

\* \* \*

**M. Jean-Marc PILOT** avait demandé, dans un dernier CM, qu'on fasse un courrier au président de la m2A, concernant le réseau de chaleur.

**M. le Maire** répond que le courrier a été adressé à la m2A et va relancer M. Jean-Marie BÉHÉ, en charge des réseaux de chaleur.

\* \* \*

**Mme Anne DABRY** revient sur la journée citoyenne qui, pour une première édition, a rencontré un certain succès avec une belle participation de 65 personnes, dont 2 agents communaux, 8 membres du conseil municipal. Lors du repas 78 tartes flambées ont été distribuées et le fût de bière a été apprécié. Mme SCHNEIDER, directrice de B+T Energie nous a fait la surprise d'être présente sur toute la journée et a offert aux participants des petits sacs avec du miel et des graines à planter, en plus de leur sponsoring, des repas et des boissons. Le Crédit Mutuel a aussi participé à la réussite de cette journée avec, entre autres, la fourniture de nappes. Mme Anne DABRY adresse ses vifs remerciements aux services techniques et administratifs qui ont été d'une grande aide, ainsi qu'à tous les citoyens qui ont bien voulu participer. Ces derniers ont été destinataires d'un mail de remerciement.

Parmi les travaux réalisés, une fresque a été réalisée sur le mur de l'école maternelle derrière le transformateur, des petits fruitiers ont été plantés à l'angle des rues de Rumersheim et des Coquelicots.

Une difficulté survenue au niveau de l'abribus n'a pas permis la finalisation de sa mise en peinture. Il serait nécessaire de prévoir des panneaux de signalisation routière lors de manifestations de ce genre pour sécuriser les participants au bord des routes.

**M. le Maire** confirme que l'atelier qui a marqué cette journée et qui sera encore remis à l'honneur, est celui des enfants du conseil municipal, venus planter des fleurs à l'Ehpad en faisant le bonheur des résidents ravis d'accueillir ces jeunes impliqués dans une action citoyenne.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaiterait connaître la date de finalisation de la peinture de l'abribus.

**Mme Anne DABRY** indique qu'après avoir observé cet abribus certaines personnes ont trouvé l'effet surprenant mais original. Il sera sans doute terminé l'année prochaine.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** dit qu'il faudra penser aussi au matériel pour cet abribus.

**Mme Anne DABRY** explique que vu le nombre de personnes présentes pour la peinture de cette structure, l'organisation en a été rendue un peu plus compliquée. C'était pourtant un atelier qui ne devait poser aucun problème et être terminé très rapidement ...

**M. Frédéric BRENDER** tenait à remercier Mme Anne DABRY pour son implication dans le déroulement de la journée citoyenne.

\* \* \*

**M. Daniel GODINAT** rebondit sur la remarque de M. Jean-Marc PILOT concernant le réseau de chaleur. Chalampé progresse très vite sur le sujet. Contacté en tant que président de l'AF, ils ont souhaité savoir qui est intéressé par une plantation de miscanthus très rapide dans le secteur de Bantzenheim-Rumersheim. Bantzenheim devrait avancer rapidement sur ce projet en vue de greffer éventuellement ses propres besoins.

Chalampé cherche un lieu stockage à proximité immédiate, mais la construction d'un tel bâtiment nécessite au préalable une étude sur le potentiel d'investissement en plans, matériel, surface et lieu de stockage, etc.

**M. le Maire** indique que réseau de chaleur devrait comprendre le centre : la salle des fêtes, le centre sportif, le local des pompiers, l'école. Les Molènes ont un autre projet et vont lancer une étude pour des panneaux solaires. Il s'agit donc de trouver un organisme pour lancer une étude globale sur l'ensemble du village. Une délibération figurera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**M. Daniel GODINAT** précise qu'il ne s'agit pas d'un intérêt personnel mais 2 à 3 ans seront nécessaires pour la production et il s'agit d'un investissement à réaliser sur vingt ans pour la personne qui se lancera dans ce projet, d'où la nécessité absolue de pouvoir anticiper largement.

\* \* \*

**M. Pierre REMY** précise que les travaux préparatoires à la mise en place du PLUI vont toucher à leur fin. Nous n'avons aucune information sur la façon dont la commune va être traitée et à quoi va ressembler notre plan local d'urbanisme. Il semblerait cependant que les possibilités de développement de la commune soient fortement impactées par la réduction des zones aménageables. Qui dit réduction de terrains aménageables dit limitation de la population et par conséquent des problèmes au niveau du maintien des classes dans nos écoles.

La politique du PLUI est de réduire le nombre de dents creuses au centre des communes et de ne pas consommer de terrains agricoles. Or, si la commune de Bantzenheim dispose encore de quelques terrains constructibles en centre village, ceux-ci sont fortement impactés par les limitations imposées par le PPRT avec l'existence d'un cos de 0,25 en zone UA.

Il ne faudrait pas que la commune et ses habitants soient doublement pénalisés, une fois par le PPRT et maintenant par la réduction des possibilités d'aménagement avec l'instauration du PLUI.

Il souhaiterait savoir ce qui est envisagé, comment faire prendre en compte nos arguments pour défendre les intérêts de la commune.

La commune devrait disposer au moins de la surface nécessaire pour finir l'aménagement de la rue de Rumersheim. En effet, des travaux importants de voirie seront à envisager, autant qu'ils servent pour l'ensemble de la rue et non pour un seul côté.

La commune, disposant d'une gare SNCF sur son territoire, pourrait également demander à ce que sa dotation en terrains à aménager soit augmentée.

**M. le Maire** informe que ces informations seront remontées

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle qu'elle avait déjà posé la question sur les 2 hectares qui avaient été réclamés puisqu'il avait été jugé anormal que Chalampé puisse disposer de 2 hectares supplémentaires pour une gare hypothétique. Bantzenheim dispose réellement de cette structure et aurait donc besoin de ces 2 hectares. Le côté droit de la rue de Rumersheim est déjà, plus ou moins, gelé et du côté gauche deux lotissements sont en cours d'étude pour lesquels il faudrait disposer d'une surface d'un hectare laquelle se trouve déjà amoindrie. A chaque réunion, le PPRT, sujet propre à Bantzenheim, éventuellement Chalampé et Ottmarsheim, est rappelé. Des gens, embauchés par la m2A pour l'élaboration de ce futur PPRT, viennent aussi en mairie. Mais pour l'instant sans résultat concret. Notre participation consiste à répondre à des questions où tous nos sujets de préoccupation sont couchés sur le papier, mais le problème vient de l'Etat qui a la volonté de réduire au maximum la consommation de l'espace.

**M. Jean-Marc PILOT** se rend à l'évidence que, selon lui, toutes ces réunions ne serviront à rien.

**M. Thierry SALTZMANN** demande quel est l'objectif de ces réunions.

**Mme Edith ZANINETTI** répond que pour chaque réunion, différents points sont traités, par ex. : la ruralité, les logements, la densification, nos préférences, l'utilisation des friches ou autres. Les fiches à remplir contiennent des questions qui sont renseignées selon le degré d'importance accordé. Ce travail se fait en groupe entre personnes qui viennent de communes différentes. Les fiches retenues sont celles contenant le plus de réponses positives et un rapporteur fait une synthèse du travail de chaque groupe.

Certaines questions, comme par ex : « préférez-vous utiliser une friche à une zone agricole » mènent à une réponse évidente pour tout le monde.

L'enquête publique et les grands éléments devront être clos pour les élections de 2026.

**M. Pierre REMY** trouve cette situation insensée et se demande ce qui pourra encore être entrepris à Bantzenheim.

La séance est close à 21h40.